



Conseil communal Penthalaz

Séance du 8 mai 2006

Composition du bureau

Monsieur Jean-François Perusset, président,
Messieurs Claude-Alain Zbinden et Jean-Claude Andrey, scrutateurs.
Madame Claudine Martin, secrétaire.

La séance est ouverte à 20 h. 15.

* * *

Monsieur Jean-François Perusset, président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à Mesdames et Messieurs les Municipaux, Conseillères et Conseillers, à Mr Alexandre Decharrière orateur du jour, ainsi qu'au public présent.

La parole est donnée à la secrétaire pour l'appel.

Membres présents : 42. Excusés : Mmes A. Chantrens, I. Gay-Crosier, MM. D. Bratschi, Fr. Bussy, D. Mioradelli. Absents : MM. J.-P. Monachon, H. Wittwer.

Le Président du Conseil demande à l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en mémoire à Mr Marcel Chollet, conseiller communal décédé peu de temps auparavant.

PV de la séance du Conseil du 12 décembre 2005 : la lecture n'est pas demandée. La discussion est ouverte. La parole n'étant pas demandée, le PV est adopté sans avis contraire ni abstention.

Information du bureau

M. Perusset, Président du Conseil lit les remerciements provenant des Cartons du Cœur de Penthalaz à qui les conseillères et conseillers avaient remis leur jeton de présence du conseil du 12 décembre 2005.

Il transmet également une information provenant du Conseil Synodal au sujet d'une brochure concernant la présentation de l'Eglise réformée.

M. Perusset donne ensuite lecture des lettres de démission suivantes :

Suite aux résultats de l'élection de la Municipalité, les membres suivants présentent leur démission du Conseil communal pour la prochaine législature. Il s'agit de :

- Mme Hautier Charrotton Isabelle
- M. Rochat Yvan
- M. Mast Alfred
- M. Girod Michel
- M. Jauner Yves

Suite à sa non-élection :

- M. Nicolet René

En raison de son départ de la commune prévu dans les mois à venir M. Claude-Alain Chabloz présente également sa démission du Conseil communal avec effet au 30 juin 2006.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour du présent conseil.

Aucune remarque n'étant formulée, l'ordre du jour sera suivi tel quel.

1. Communications de la Municipalité

M. François Delessert, Syndic, ouvre la discussion.

Mme Lancia qui travaillait comme aide au Collège du Cheminet a quitté cet emploi et a été remplacée par Mme Ischi.

Pour faire face aux nombreux travaux extérieurs et en vue de l'opération d'une hanche de M. Jean-Luc Duperrex, la commune a engagé pour une période déterminée M.Ch. Guex qui a déjà travaillé en tant que pionnier dans notre commune.

M. René Nicolet, Municipal, transmet 3 informations :

- Les travaux concernant la conduite d'eau qui va du réservoir des Charrières à Daillens sont en cours et progressent bien. La mise en service est prévue d'ici environ 4 semaines.

- Une modération de trafic provisoire est en place au chemin Rouge, de même qu'est prévu un parcage alternatif le long dudit chemin. Des bacs à fleurs ont été déposés comme bornes d'évitement pour une phase de tests.

- Quatre arbres (Platanes) ont été plantés à la place Centrale, autour de la fontaine, afin d'aménager au mieux cet emplacement.

M. Yvan Rochat, Municipal, informe que :

- Lors de la mise de la coupe de bois, 112 stères de bois de feu ont été vendus. 80 m3 de bois en billes sont en attente de trouver preneur.

- Le 22 avril 2006 a eu lieu le traditionnel coup de balai. Une quarantaine de personnes ont participé à cette journée, ce qui a permis de récolter pas loin de 280 kg de déchets en tous genres ! Cette « opération » sera reconduite l'année prochaine.

- Tridel : la voie de chemin de fer qui longe la route de Gollion a été choisie pour le transbordement des bennes des camions aux wagons. Une démonstration a été organisée le 11 mars 2006.

- Les travaux à la route de Daillens 2 suivent leur cours. Le toit est terminé, les façades doivent encore être repeintes, les travaux intérieurs sont en cours.

M.Rochat prévoit avec la commission de l'ancien collège d'aller visiter le bâtiment le 17 mai 2006.

Mme Isabelle Hautier Charrotton, Municipale, nous parle :

De l'inauguration de l'Agorespace qui a eu lieu le 5 mai 2006. En présence de personnalités de l'UEFA, de l'ASF et de représentants de l'Etat de Vaud pour le fonds de l'aide au sport, dont nous avons bénéficié du soutien pour la réalisation. Cette cérémonie a aussi été animée par une démonstration des différents sports praticables sur ce terrain par des élèves de 8 et 9ème année.

Le dossier concernant le Skate-Park est au tribunal administratif et l'affaire suit son cours. Un membre dudit tribunal se déplacera prochainement afin de voir l'endroit qui avait été prévu initialement.

L'ASiCoPe : Mme Denise Rochat a été nommée secrétaire-boursière.

M. Batori a été nommé directeur des écoles secondaires tandis que M. Déjardin est directeur des écoles primaires.

Un projet de prévention scolaire sera mis sur pied dès la rentrée 2006-2007 en collaboration avec l'Assievv.
Concernant la commission scolaire : toujours en attente d'une décision de Mme Lyon.

Les noms des nouveaux établissements scolaires sont :

Pour Penthalaz : établissement scolaire primaire Cossonay-Penthalaz

Pour Cossonay : établissement scolaire secondaire Cossonay-Penthalaz

Le projet de construction de 6 classes supplémentaires à Cossonay a été suspendu suite à des oppositions.

Mme Corinne Simon est candidate pour reprendra la place de M. Dépraz.

Le nouveau système de facturation des locaux fournis par les communes à l'ASiCoPe a été accepté.

Les règlements pour l'application des statuts et des transports feront l'objet d'une séance intercommunale.

M.Frédy Mast, Municipal, nous informe :

Que lors d'une intervention du corps des sapeurs- pompiers Penthalaz-Penthaz-Daillens, le commandant ne sera pas secondé par 2 remplaçants (cdt + 1 remplaçant par commune) mais bien par un seul remplaçant, soit celui de la commune où a lieu l'intervention.

2. Rapport de la Commission relative à la fusion des Corps des sapeurs-pompiers des Communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens (préavis n° 63 – 2006)

M.Gilles Rochat, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthalaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal N°63 – 2006, ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet et considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver la fusion du Corps des sapeurs- pompiers de Penthalaz-Penthaz-Daillens
- d'adopter la convention sur le Service de défense contre l'incendie et de secours des communes de Penthalaz-Penthaz-Daillens
- d'adopter le Règlement intercommunal sur le Service de défense contre l'incendie et de secours, applicable aux communes citées ci-dessus.

Résultats du vote : le préavis est accepté à l'unanimité.

3. Rapport de la Commission des finances relatif à l'achat de places protégées dans l'abri PCi « Dessous-la-Ville » (préavis N°64 – 2006)

M. Antonio Gatto, rapporteur, donne lecture du rapport de la commission.

La discussion est ouverte.

M. P. Zurbrügg demande ce qu'il va advenir des places encore disponibles dans l'abri collectif PCi « Dessous-la-Ville » et que signifie : je cite « sera vendu conventionnellement à la commune pour un montant de... » ?

M.Fr. Delessert, syndic, répond que ces places ne sont pas propriété de la commune mais de la Protection Civile qui en dispose selon son bon vouloir. Ces places ont été vendues conventionnellement c'est-à-dire selon les conventions, en bonne et due forme.

- M. G. Rochat demande qui va gérer ces places ?

M.Fr. Delessert, syndic, répond que ces places seront gérées par la PC ainsi que par les propriétaires. Il précise encore qu'au départ du projet, la commune avait envisagé d'acheter ces places pour en faire un parking mais vu le prix élevé de revient, il a été décidé de ne pas donner suite à cette idée. En effet le prix des places est en fonction de la quantité acquise!

La parole n'est plus demandée.

Le Président donne lecture des conclusions :

Le Conseil communal de Penthelaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal No 64 - 2006, ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'accepter l'achat de 254 places protégées dans les abris collectifs de « Dessous-la-Ville » pour un montant de CHF 139'700.-
- d'autoriser le financement de ces places par le prélèvement de cette somme sur le compte N° 9.282.11 de fonds de réserve de dispense d'abri
- d'autoriser la modification de l'attribution de compte N° 9.282.05 et d'utiliser cette somme de CHF 45'000.- pour amortir l'investissement de la route de desserte dudit plan de quartier.

Résultats du vote : Le préavis est accepté avec une abstention

4. Ecoute de l'orateur invité, Monsieur Alexandre Decharrière, concernant l'Organisation Mondiale du Commerce : Résolution contre l' Accord général sur le commerce des services (AGCS).

(préavis N°50 – 2005)

Suite à la demande faite par Mme Dominique von der Mühl lors du dernier Conseil de l'année 2005, la municipalité a pris contact avec M. Alexandre Decharrière (universitaire) afin qu'il expose aux membres du Conseil différents arguments (tant pour que contre) concernant l'AGCS.

Egalement conseiller communal à St-Sulpice, M. A. Decharrière commence son exposé par la crise économique de 1929 qui plonge le pays dans un chaos total. Puis il enchaîne par un historique sur l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce).

Il relate de façon très précise et complète certains faits, notamment que cet accord a été signé par la Suisse en 1994, qu'actuellement elle fait partie du cycle de Doha jusqu'à fin 2006 et bien qu'elle soit un petit pays, la Suisse participe activement aux négociations.

L'AGCS fonctionne selon le système de l'offre et de la demande. Imaginez, par exemple, que la Suisse demande la libéralisation du marché de la finance en contrepartie il lui sera peut-être demandé de libéraliser le marché de l'eau ! Ceci entre dans un processus dynamique de négociations.

La Suisse aurait un intérêt certain à l'ouverture des marchés des services internationaux.

Il faut noter aussi que toutes les négociations n'aboutissent pas et que certaines restent bloquées pour une durée indéterminée.

Après un exposé très intéressant, M. A. Decharrière répond volontiers aux questions suivantes :

- M. A. Gatto le remercie pour son exposé et lui demande quel est son avis personnel ?

M. A. Decharrière lui répond qu'il se positionne personnellement contre cet accord par précaution, estimant que le pays manquerait de garanties.

- M. J-L. Dupuis demande si les décisions contractées par nos parlementaires pourraient être prises en considération ou faire l'objet d'un référendum ?

Il lui est répondu qu'effectivement ces décisions doivent être prises avec sérieux.

- M. Fr. Delessert, Syndic, remarque que nous avons à faire à du « marchandage » et qu'il y a forcément des gagnants et des perdants ! Il parle notamment des agriculteurs qui sont les grands perdants, mais qu'il ne faut pas perdre de vue que nous avons quand même besoin des autres.

- M. D. Traini s'inquiète de savoir si en étant membre de l'AGCS, il est ensuite possible de revenir sur sa décision et si oui comment ?

Il est en effet possible de revenir en arrière moyennant des dédommagements en conséquence !

- M. Ch. Martinetti demande si la libéralisation du marché de l'eau pourrait être possible et si la Suisse pourrait exporter son eau ?

L'orateur répond que libéraliser le marché de l'eau pourrait effectivement avoir lieu mais n'est pas envisagé pour l'instant et qu'exporter notre eau est un projet ambitieux et difficile mais pas impossible.

- Mme D. Von der Mühl demande concrètement comment peut-on agir si l'on ne désire pas faire partie de l'AGCS ?

Il est prévu des réunions à Genève et à Romainmôtier avec des personnes des différentes communes qui désirent rester en zones hors AGCS afin de se regrouper pour trouver des solutions ensemble.

- M. P. Affolter souligne, qu'après avoir entendu ces explications, il serait opportun de reprendre le dossier afin de le remettre au prochain ordre du jour.

M. Fr. Delessert, Syndic, approuve cette suggestion et en prend bonne note.

- M. J-Fr. Perusset, Président du Conseil, remercie M. A. Decharrière pour son exposé.

5. Propositions individuelles

M. Ch. Martinetti regrette que lors des élections du Conseil communal du 12 mars 2006, seuls les résultats pour la municipalité ont été proclamés à l'Hôtel de Ville alors qu'un grand nombre de conseillers s'étaient déplacés pour connaître lesdits résultats. Il espère que lors des prochaines élections en 2011, il en sera fait différemment.

De même pour les résultats concernant les élections du 2 avril 2006.

Le Président fait tout de même remarquer que dans tous les cas les personnes peuvent aller voir les résultats affichés au pilier public.

Il rappelle à l'assemblée que le 21 mai 2006 auront lieu les élections pour la syndiculture.

Le prochain Conseil se tiendra le 19 juin 2006.

Le Président clôt la séance à 22h15.

J.-F. Perusset
Président

C. Martin
Secrétaire